

LUNDI 15 OCTOBRE 2018

**Etaient présents** : MM BAUDRY - GOURON -BRIAND- BASILE- PION - LASSIER- ALLIET- JACQUELIN- HOURDOU - VILLEMAINE- MMES BRUNET BREVAULT- LOUP.

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs**: Mme COMBREAU à Mr BAUDRY – Mr FOUSSARD à Mr BRIAND- Mr MENIER à Mr JACQUELIN

**Était absent**: /

**Est désigné secrétaire de séance** : Mr ALLIET

#### **I. DEPOT COURRIER – BOITES AUX LETTRES**

Suite à l'aménagement de la place handicapés devant la poste, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de sceller les boîtes à lettres des logements alentours et le caisson « dépôt de courrier » de la poste derrière le mur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'installer les boîtes à lettres et le caisson « dépôt de courrier » derrière le mur à côté de l'agence postale.

#### **II -SENS INTERDIT AUX « PERRÉES »**

Lors de la précédente séance, Mr le Maire avait demandé à chacun de faire des sondages à propos de la pose d'un sens interdit à l'intersection de la VC n° 19 et la RD n°21 au lieu-dit « Les Perrées ». Après un tour de table, il s'avère que les avis soient partagés. Mr le maire demande donc à procéder à un vote à bulletin secret.

Après vote, 2 favorables, 4 blancs et 9 contres, le conseil municipal décide de laisser la circulation telle qu'elle au lieu-dit « Les Perrées ». Toutefois, afin d'améliorer la sécurité à l'intersection, le conseil municipal décide d'y implanter un miroir. Mr PION est chargé d'étudier l'endroit exact de l'implantation.

#### **III. SANTUAIRE CAROLINGIEN**

Mr Ludovic de Foucaud, président de l'association des Amis du Vieux Cravant, convoqué par Mr le Maire, informe le conseil municipal que l'association a de gros problèmes financiers d'où le retard du paiement des échéances 2016 et 2017 dues pour le remboursement de l'avance de trésorerie de 20 000€, consentie par la commune le 8 décembre 2014, remboursable sur 10 ans de 2015 à 2024.

Après le départ de Mr le président, le conseil municipal décide de demander les comptes avec copie des factures pour réfléchir à une prise en charge éventuelle de certaines charges, notamment EDF et assurance du Sanctuaire.

#### **IV. DEVIS PARQUET SALLE DES FETES**

Messieurs LASSIER et BRIAND se sont rendus à COUCOUÉ voir la salle des fêtes où le parquet a été vitrifié par l'EURL BENARD il y a 5 ans. La vitrification est concluante. Toutefois, il est bien stipulé qu'il ne faut pas rayer le parquet suite à la vitrification.

Mr le maire présente les devis comme il en avait été décidé lors de la réunion de septembre dernier :

Devis GOUBARD:	8 688.00€	TTC	(40€ HT le m2)
Devis EURL BENARD :	7 425.60€	TTC	(34€ HT le m2)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓APPROUVE le devis de l'EURL BENARD

✓DECIDE de retenir l'entreprise EURL BENARD pour la vitrification du parquet de la salle des fêtes

Mr le maire est chargé de commander les travaux en fonction du calendrier de location de la salle des fêtes (à ce jour non louée en décembre)

#### **V. TOURS ANTIGEL**

Mr le maire donne lecture du courrier de Mr DAVID, administré de Malvault, se plaignant des nuisances sonores des tours antigel.

Conscients du bruit généré par ce système de protection, de son utilisation parfois exagérée et pour le respect de chacun, le conseil municipal décide d'alerter la CUMA GEL en lui demandant de veiller à être vigilant sur l'utilisation rigoureuse de ces tours antigel.

Elles doivent :

✓Se déclencher uniquement lors des risques de gel de printemps au lever du jour

Mr le maire est chargé de faire un courrier au président de la CUMA dans ce sens.

#### **VI. URBANISME**

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr GOURON, adjoint délégué à l'urbanisme, a été victimes de réflexions suite à des courriers adressés à des administrés suite à des travaux réalisés sans autorisations d'urbanisme. Mr GOURON précise que tous travaux doivent faire l'objet d'une autorisation afin d'éviter des complications quand il y a vente du bien. Après un tour de table, le conseil municipal à l'unanimité approuve le travail et la vigilance de Mr GOURON dans sa tâche et lui apporte son soutien total.

#### **VII. DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE AU CANTON DE CHINON**

Mr le maire expose au conseil municipal l'historique du rattachement de la commune de CRAVANT LES COTEAUX à son canton : la commune de CRAVANT LES COTEAUX appartenait au canton de L'ILE-BOUCHARD depuis des lustres avant que la commune soit rattachée au canton de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES qui a été créé en fusionnant trois anciens cantons.

Autrefois située à 9 km du chef-lieu de canton, CRAVANT-LES-COTEAUX se trouve maintenant éloignée de 25km de la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, ce qui engendre notamment, au moment des élections, des déplacements plus longs et plus coûteux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, CRAVANT-LES-COTEAUX fait partie de la communauté de communes CHINON VIENNE Et LOIRE et n'entretient plus de liens étroits avec la nouvelle communauté de communes TOURAINES VAL DE VIENNE, constituée à partir des 3 anciens cantons (SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, L'ILE-BOUCHARD et RICHELIEU) à laquelle 4 communes ont choisi de ne pas adhérer dont CRAVANT-LES-COTEAUX.

CRAVANT-LES-COTEAUX est située à 9 km de CHINON qui constitue son bassin de vie en raison des activités économiques, administratives, médicales et sociales qui s'y trouvent. Les documents d'urbanisme tels que le PLUi-H le démontrent aisément.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, CRAVANT-LES-COTEAUX dépend du groupement de gendarmerie de CHINON et non plus de celui de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES.

On peut également noter que CRAVANT-LES-COTEAUX dépend de la poste de CHINON et a le même code postal depuis des lustres, qu'elle dépend des services de secours de CHINON depuis des lustres également.

Dans un souci de cohérence, tous ces éléments convergent pour que la commune fasse partie du canton de CHINON.

Après en avoir délibéré et vote à main levée, 1 abstention- 14 favorables, le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander le rattachement de la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX au canton de CHINON.

#### **VIII. AMÉNAGEMENT STADE**

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la buvette du stade Mr le Maire présente 3 devis pour la réalisation d'un mur ou d'une barrière sur lequel gravira une haie de jasmin.

Devis SARL DELEPINE- réalisation d'un mur : 3 661.00€ TTC

Devis JEROME – réalisation et pose d'un garde-corps : 2 573.63€ TTC

Devis CHAVIGNY – panneau alu : 849.68€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter les panneaux alu chez CMA pour un montant TTC de 849.68€ TTC. L'agent communal les posera avec l'aide de Mr LASSIER, conseiller municipal.

#### **IX. 11 NOVEMBRE – REPAS- VINS**

Mme LOUP donne lecture du menu et le conseil municipal choisit les tournées de vins accompagnant les mets.

- Apéritif offert par les conseillers non viticulteurs
- Chinon rosé sur entrée (Philippe PION)
- Chinon blanc sur le poisson (Stéphane GOURON)
- Trou normand (Restaurateur)
- 2 Chinon Rouge sur la viande et fromage (I LOUP C BAUDRY et P.ALLIET)
- Pétillant BOUVET LADUBAY(Commune)
- Digestifs (commune)

#### **X. COMMISSION DE CONTROLE - ELECTIONS**

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un (des) membre(s) de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE**, comme membre de la commission de contrôle, la personne suivante :

Titulaire	Suppléant (pas obligatoire)
Mr Pascal VILLEMAINE	NEANT

#### **XI. DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Afin de passer les écritures d'amortissement des travaux du SIEIL réalisés en 2017, il convient d'effectuer une décision modificative, les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte	Débit	Crédit
023	-1558 €	
021		-1558 €
6811	1558 €	
28041582		1558 €

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) PLUi : Réunion d'1h30 d'information destinée aux élus le 28 novembre 2018 de 8h30 à 10h en mairie de CRAVANT LES COTEAUX. Mr le maire invite chaque conseiller municipal à y participer
- 2) Ecoles de CHINON : Mr le maire informe le conseil municipal que la scolarisation de l'enfant Marie SOURDAIS coûtera 946.77€ pour l'année 2017-2018
- 3) Augmentation de la TH : Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX figure dans la liste des 6000 communes, rendue publique, ayant décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation. Il rappelle que le taux voté en 2018 est de 8.18%.
- 4) SMICTOM: La délimitation précise des endroits de regroupements sera à la charge des communes. La CC CVL fera réaliser les plateformes béton où reposeront les bacs. MM PION et FOUSSARD sont désignés pour la matérialisation des emplacements
- 5) COMMUNICATION : Mr le maire informe le conseil municipal que Mr CHAPAUCOU, ancien conseiller municipal, assure toujours à ce jour, la mise à jour du site de la commune. Mr CHAPAUCOU ayant manifesté son souhait de cesser cette tâche, Mr GOURON se porte volontaire pour la poursuivre en précisant qu'il aimerait être aidé par un autre membre du conseil municipal. Mr ALLIET, après une formation par Mr CHAPAUCOU, secondera Mr GOURON dans la mise à jour du site de la commune.
- 6) LA PETITE FORET : Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr PIELLA est ravi des travaux ayant eu lieu à La Petite Forêt, toutefois, il lui a fait remarquer qu'une portion avait été oubliée. Mr PION, responsable de la voirie, répond que cette portion n'est pas oubliée et qu'il attend l'intervention de la SA HEGRON.
- 7) BANCS DE LA COMMUNE : Le conseil municipal décide de faire repeindre les bancs de la commune en gris foncé. L'agent communal sera chargé des démonter, des numéroter et des emmener chez Mr GEORGES, peintre, afin qu'ils soient peints.
- 8) PANNEAU DES VIGNERONS EN CENTRE-BOURG : Mr le Maire informe le conseil municipal que le panneau des vigneron en centre-bourg a besoin d'une réparation imminente. Mr LASSIER a rencontré Mr MASSARD, Fer Forgé JEROME, à ce sujet. Il conseille de faire des supports carrés enterrés dans lesquels reposeront les pieds du panneau. Le conseil municipal charge Mr LASSIER de commander les travaux à FER FORGE JEROME.
- 9) POSTE : Suite à l'aménagement de la place pour handicapés devant la poste, le conseil municipal décide de commander une barrière supplémentaire à FER FORGE JEROME
- 10) CABANE COTE TENNIS : Mr VILLEMAINE informe le conseil municipal que la cabane du tennis a été victime de vandalisme et que le compteur électrique est détérioré. Afin d'éviter un accident le conseil municipal décide de couper l'alimentation électrique dudit compteur
- 11) SALLE DES FETES : Le conseil municipal décide de demander un devis à Loïc GEORGES pour la peinture en gris de l'ensemble des boiseries extérieures de la salle des fêtes.
- 12) STATIONNEMENT PLACE DE L'EGLISE : Mr BRIAND fait remarquer que le stationnement se fait d'une manière anarchique sur la place de l'église à l'arrivée du car scolaire. Mr le maire répond que ce problème pourrait être résolu si un mot interdisant le stationnement côté mairie circulait dans les cahiers des enfants

- 13) STATIONNEMENT DES VELOS: Mr PION fait remarquer qu'il conviendrait d'investir dans un système de stationnement pour vélos qui serait implanté entre la boulangerie et l'auberge. Mr le maire est chargé d'acquérir des porte-vélos.
- 14) INAUGURATION CHAIFARL ALLIET: Chaque conseiller municipal et son conjoint sont invités à participer à l'inauguration du chai de l'EARL Philippe ALLIET le vendredi 2 novembre à partir de 17h30. Réponses exigées avant le 25 octobre prochain.